

OBJET

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**
Nombre de membres présents : **31**
Qui ont pris part au vote : **33** (2 pouvoirs)
Date de convocation du Comité : **10 septembre 2018**

N° 45/2018

Attribution Marché de
travaux

Interconnexion du réseau
de Saint-Jean Chambre
au Réseau du Syndicat

Phase 1 Canalisations

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT (pouvoir Michel MOULIN), Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Laurent COURBIS, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Laurent BRUNEL, Guy FAURE, Michel CIMAZ, Michel DELOCHE, Bernard BERGER (pouvoir Jean-Pascal PEREYRON), Gilles LEBRE, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET, Jean-Marc SITAR (suppléant commune de St-Romain-De-Lerps) et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Eliane BLACHE.

Absents excusés : MM. Philippe BONNEFOY, Daniel DUFOUR, Michel REYNAUD, Daniel GUEZE, Jean-Pascal PEREYRON (pouvoir Bernard BERGER), Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN (pouvoir Christian ALIBERT), Éric BOURRY, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Jean PLATON, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT, Gérard CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Mme Eliane BLACHE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.

LE RAPPORTEUR : Monsieur Christian ALIBERT, 1^{er} Vice-Président.

Suite à la mise en place du nouveau Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président informe les membres présents qu'en application de l'Article 2, il faut prévoir un marché de travaux pour la réalisation du programme cité en objet.

Aux vues des résultats de la consultation des entreprises, M. Le Président propose d'attribuer le marché au groupement d'entreprises **G. GERLAND et Fils (Mandataire) – BOUCHARDON TP**, qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le montant de **224 409.20 € HT**, soit 269 291.04€ TTC.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le marché de travaux préparé par le Maître d'œuvre, à savoir le Cabinet d'Etudes Merlin et confirme son accord pour la signature du marché par Monsieur le Président.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

24 SEP. 2018